

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

# COMMUNE DE PETITE-FORÊT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 11 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du quatre octobre deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 11 octobre 2018**

**Délibération n° : 18-10-05**

**7.5 Subventions**

**Objet : Subvention exceptionnelle**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 22**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

**Votes Pour : 27**

**Votes Contre : 0**

**Abstention : 0**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO -- Marcel BURNY – Ali FARHI - Elizabeth DERCHE – Bernard VANDENHOVE - Alberte LECROART – Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Claudine GENARD - Christine LEONET – Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Grégory SPYCHALA - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie - Christine PICOT

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mirella BAUWENS a donné pouvoir à Marc BURY  
Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Cédric OTLET a donné pouvoir à Alberte LECROART  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Claudine GENARD  
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir à Gérard QUINET

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que lors de sa séance du 11 avril 2018 le Conseil Municipal, a voté l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations locales pour l'exercice 2018.

**CONSIDÉRANT** que le secours populaire a lancé un appel à la solidarité pour les victimes du séisme en Indonésie.

**CONSIDÉRANT** que devant cette situation d'urgence, le bureau municipal propose de verser une subvention de 700.00 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire d'un montant de 700.00€.

**Article 2 :** de prélever cette dépense sur l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/10/2018

Pour copie conforme

- Le 22/10/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

